

**2G DISTRIBUTION**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 6 Chemin des Carriers,**  
**82240 SEPTFONDS**  
**904 663 762 RCS MONTAUBAN**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 08 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le huit septembre,  
A onze heures,

Monsieur Gabriel GANDOLFI, demeurant 6 Chemin des Carriers, 82240 SEPTFONDS,  
Associé Unique de la société 2G DISTRIBUTION,

A pris les décisions suivantes relatives :

- A la prise d'acte de la décision municipale de renumérotation de la voirie et modification de l'adresse du siège social,
- A la modification corrélative des statuts,
- Aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

Monsieur Gabriel GANDOLFI, Associé Unique, constate que suivant décision municipale de la commune de SEPTFONDS, l'adresse du siège social est désormais 16 Chemin des Carriers 82240 SEPTFONDS et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.**

*Le siège social est fixé : 16 Chemin des Carriers 82240 SEPTFONDS. »*

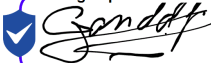
Le reste de l'article demeure inchangé.

## DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique  
Gabriel GANDOLFI

Signé par :  
  
B199F87F37B14AB...